

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1<sup>er</sup> février 2023**

**Objet : Avenant n°10 à la convention de Délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut débit conclue entre DORSAL et la SPL NATHD**

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois janvier 2023, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°2, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 9 procurations) -126 voix

Votants : 38 Pour soit 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT  
Mr François VINCENT – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP – PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL  
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO  
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO  
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO  
Mr Bruno FLEURY – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 1 voix  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO  
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix  
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr Lauserie) – 1 voix  
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix  
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix - VISIO  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – PRESENTIEL  
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Barrière) - 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Adjointe au Maire de Limoges  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président CD87  
Président de la CC Briance Combade  
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Conseiller communautaire CC Noblat  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Président CC Pays Sostranien  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

**Considérant** que DORSAL a confié, par le biais d'une convention de Délégation de service public, l'exploitation et la commercialisation de son réseau très haut-débit en fibre optique à la SPL Nouvelle-Aquitaine THD, dont il est actionnaire. Cette convention a été signée le 20 avril 2018 par Monsieur le Président de DORSAL pour une durée allant jusqu'au 15 décembre 2032.

**Considérant** que cette convention a déjà été modifiée par :

- L'avenant n°1, signé le 26 juillet 2018, modifiant le catalogue de services annexé à la Délégation du fait de l'ajout d'offres à destination des entreprises et de l'évolution des prestations de raccordement. Cet avenant est également venu préciser les missions d'assistance qui incombent au Délégataire et réviser les modalités d'indexation des prix prévues par la Délégation ;
- L'avenant n°2, signé le 7 janvier 2019, modifiant le catalogue de services annexé à la Délégation du fait des négociations menées avec divers opérateurs souhaitant commercialiser le réseau pris en exploitation par NATHD ;
- L'avenant n°3, signé le 19 juillet 2019, intégrant au catalogue de services un modèle de protocole d'accord et modifiant la capacité du Délégataire à traiter les études remises par le Délégant ainsi que les règles techniques liées à la construction du réseau (ingénierie, nommage et référentiel Gr@ce THD) ;
- L'avenant n°4, signé le 13 février 2020, introduisant des mesures pour prévoir la mise en place de mesures expérimentales, introduire une clause relative au règlement général sur la protection des données à caractère personnel, mettre à jour les règles techniques du réseau, ainsi que pour modifier le catalogue de services du Délégataire.
- L'avenant n°5, signé le 3 novembre 2020, introduisant des nouvelles modalités de réalisation des raccordements avec du génie civil, de traitement des dévoiements, densifications, extensions et enfouissement, de traitement des sinistres. Cet avenant a également fait évoluer le catalogue de services de NATHD et la grille tarifaire de la convention et modifié l'annexe 10 relatif au bordereau de prix unitaires.
- L'avenant n°6, signé le 9 décembre 2021, modifiant l'article 22.4 relatif aux modalités de versement de la redevance Rd3 du fait de l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital du Délégataire.
- L'avenant n°7, signé le 31 mai 2021, modifiant les articles 32.2 et 33.1 pour lever toute ambiguïté sur le traitement comptable des IRU par les Délégants, l'annexe 10 afin de permettre l'application de deux forfaits pour les prestations de raccordements longs, l'annexe 12K relative à l'offre Fibre Office et créant une nouvelle annexe 12B quinquies relative à l'offre FttH Passive, permettant aux opérateurs de disposer de liens NRO-PM en mode CAPEX.
- L'avenant n°8, signé le 9 mai 2022, modifiant l'article 22.3 pour permettre le versement deux fois par an de la redevance Rd2, l'annexe 1 pour présenter le projet global du Délégant, l'annexe 10 pour ajouter une prestation en cas d'échec de passage en façade d'un câble de raccordement, le catalogue de services du Délégataire et l'annexe 18 pour intégrer une prestation de dépose-repose de câble dans le BPU.
- L'avenant n°9, signé le 8 juillet 2022, modifiant exceptionnellement le plafond prévu à l'article 8 de la Convention dans le cadre du protocole d'accord relatif à la mise en place de l'offre d'adduction et de prise en exploitation des constructions neuves sur le territoire de NATHD, l'article 21.2 de la Convention relatif aux « *Modalités de paiement* », l'article 22.4 de la Convention relatif aux « *Modalités de calcul et de versement de la redevance de mise à disposition variable Rd3* » afin de permettre un versement plus rapide de la redevance variable Rd3 par le Délégataire au Délégant, l'annexe 10 de la Convention pour intégrer une nouvelle prestation d'élargage et le catalogue tarifaire.

**Considérant** que du fait des nombreuses négociations de NATHD avec les opérateurs commerciaux et de besoins nouveaux, il est proposé de modifier différentes offres du catalogue tarifaire annexé à la convention :

- Offre IxEN : modification de l'annexe 12M. Ce changement provient d'une évolution du marché des opérateurs de détail et apparaît nécessaire afin que les offres de gros proposées par NATHD soient compétitives. Ainsi, les nouveaux tarifs sont les suivants :

RECUEIL EN PRÉFECTURE  
Le 02/02/2023  
Application agréée E-legalite.com

- o IxEN Point à POP :

PROFIL	TARIFS ACTUELS (21.02)	NOUVEAUX TARIFS (22.01)
Jusqu'à 10Mbits/s	150€	Supprimé
Jusqu'à 100Mbits/s	280€	130€
Jusqu'à 300Mbits/s	400€	250€
Jusqu'à 1 Gbit/s	550€	380€

- o IxEN Point à point :

PROFIL	TARIFS ACTUELS (21.02)	NOUVEAUX TARIFS (22.01)
100 Mbits/s	560€	260€
1000 Mbits/s	1 100€	760€

- o IxEN POP à POP :

PROFIL	TARIFS ACTUELS (21.02)	NOUVEAUX TARIFS (22.01)
100 Mbits/s	330€	180€
1000 Mbits/s	600€	430€

- o Délai de mise en service passe de 20 jours ouvrés à 40 jours ouvrés (délai engageant constaté sur le terrain) ;
- o Augmentation des pénalités en cas de non-respect des engagements de qualité de service afin de se rapprocher des valeurs pratiquées sur le marché.
- Offre OPÉRA Business : Modification de l'annexe 12E afin de dynamiser le marché premium. Ainsi, les nouveaux tarifs sont les suivants;
  - o Profils 10Mbps et 100Mbps à 130€
  - o Profil 300Mbps à 250€
  - o Profil 1Gbps à 380€
  - o Délai de mise en service passe de 20 jours ouvrés à 40 jours ouvrés (délai engageant constaté sur le terrain) ;
  - o Augmentation des pénalités en cas de non-respect des engagements de qualité de service afin de se rapprocher des valeurs pratiquées sur le marché.
  - o Deux nouvelles offres de sécurisation des liens sur devis sont proposées, en plus de celui qui proposé actuellement : Silver et Gold ;

**Considérant** que le projet d'avenant 10 est annexé à la présente délibération.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- 1) **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°10, joint au présent rapport, à la convention de Délégation de service public conclue entre DORSAL et la SPL NATHD signée le 20 avril 2018, modifiant les annexes 12E et 12M de la Convention ;
- 2) **D'AUTORISER** le Président à signer le projet d'avenant n°10 à la convention de Délégation de service public conclue entre DORSAL et la SPL NATHD en date du 20 avril 2018 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant n°10.

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,

